



Doc. 15252
16 avril 2021

La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, paragraphe 22, supprimer la phrase suivante:

«Plus généralement, elle considère qu'il serait utile de réfléchir à des moyens de coordonner plus efficacement les activités de suivi avec les autres organisations internationales, notamment les Nations Unies, pour renforcer les synergies, éviter les doublons inutiles et alléger les obligations de rapport pesant sur les États membres.».

Note explicative

Inclure le suivi dans le «processus de renforcement des synergies» avec d'autres organisations internationales, dont les Nations Unies, peut donner lieu à une certaine confusion dans les activités de suivi.

Déposé par:

KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
FABRICHNYY Sergey, Fédération de Russie, NI
KOZHIN Vladimir, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI

1. 2021 - Deuxième partie de session

